

# SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

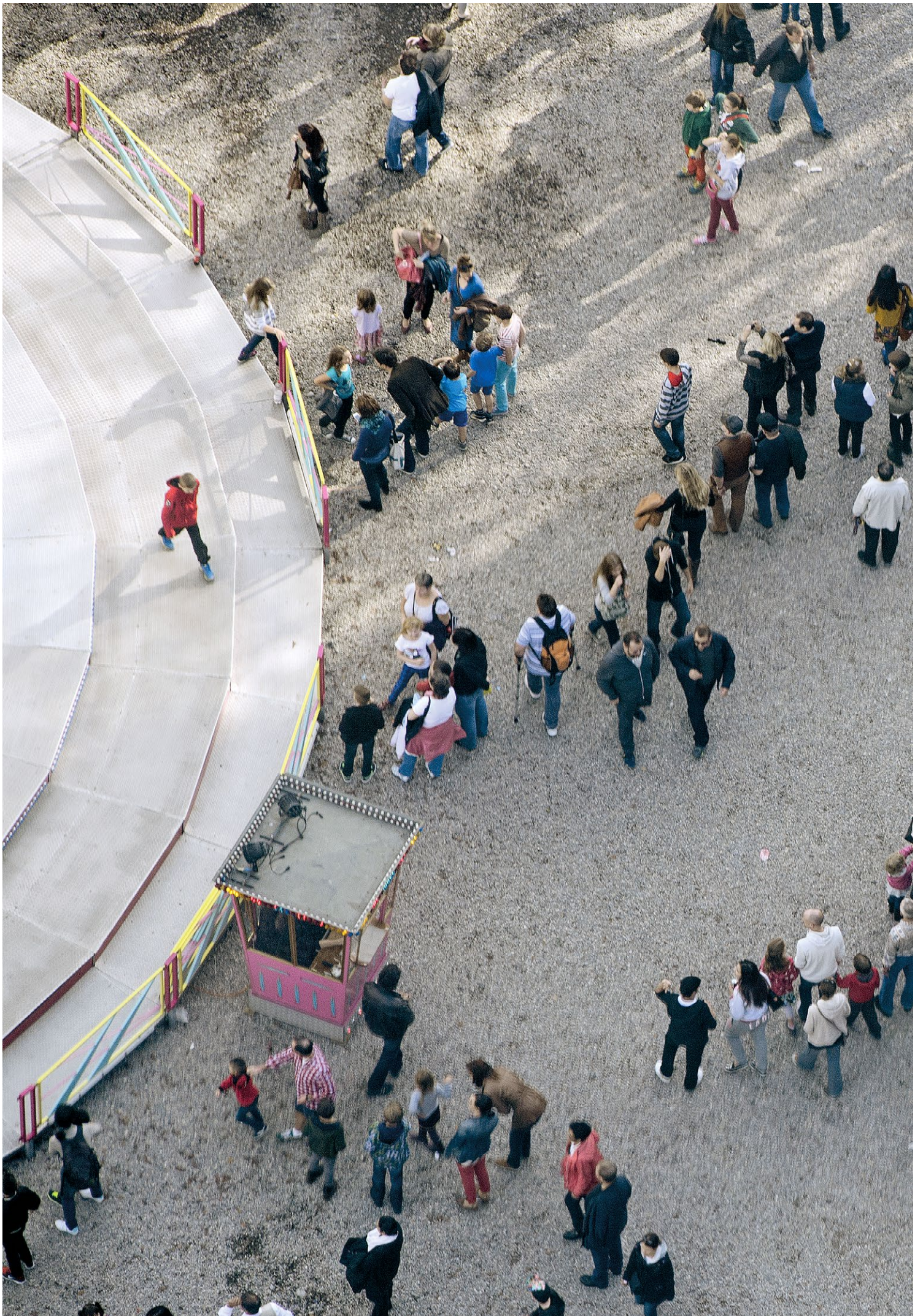
Conferenza svizra da l'agid sozial

RAPPORT ANNUEL

2017









---

## Sommaire

Éditorial	2
Rapport du Secrétaire général	6
Un emploi grâce à la formation	
Offensive de formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale	8
Normes CSIAS	
Concentration sur l'essentiel	10
Brèves	12
Perspectives	14

## Comptes annuels et informations

Bilan	18
Compte de résultats	19
Table des flux de trésorerie	20
Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations	21
Rapport de l'organe de contrôle	23
À propos de la CSIAS	25

---

## Éditorial



**Therese Frösch**  
Co-Présidente



**Felix Wolffers**  
Co-Président

La CSIAS a une année riche et chargée derrière elle. Après l'entrée en vigueur de la deuxième étape de la révision des normes CSIAS, en 2017, la CSIAS s'est occupée intensément de la question d'une insertion aussi durable que possible des bénéficiaires de l'aide sociale dans le marché du travail. Dans cet esprit, la CSIAS a continué à s'engager en faveur de l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Avec une conférence de presse organisée en début d'année, elle a donné un signal fortement remarqué à ce sujet. Sans mesures d'intégration supplémentaires, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire ne seront pas en mesure de trouver un emploi en Suisse et ils resteront dès lors dépendants de l'Etat social et de l'aide sociale pendant longtemps. Cet avertissement de la CSIAS a eu un large écho auprès des médias et des milieux politiques. Les craintes de la CSIAS ont été confirmées par les statistiques de la Confédération publiées en fin d'année. Les données montrent que près de neuf réfugiés admis à titre provisoire sur dix dépendent de l'aide sociale. Le document de discussion «Un emploi au lieu de l'aide sociale», présenté en janvier 2017, a pour objectif de faire prendre à temps des mesures destinées à promouvoir la qualification et l'insertion dans le marché du travail. La CSIAS a émis des recommandations permettant d'atteindre cet objectif.

D'une manière générale, la thématique de la formation et de la formation professionnelle devient de plus en plus importante en vue de prévenir la pauvreté en Suisse. C'est pourquoi la CSIAS a accordé une haute priorité à cette question au cours de l'année écoulée. Ainsi, la Journée de Bienne a été placée sous la devise «La formation plutôt que l'aide sociale: des chances pour les adultes». La demande de travaux simples et répétitifs, qui peuvent être exécutés également par des demandeurs d'emploi sans formation, ne cesse de diminuer en Suisse. La tendance à faire exécuter ces activités par des machines

La CSIAS soutient  
l'intégration des  
réfugiés et des  
personnes admises  
à titre provisoire.

ou à les délocaliser à l'étranger, observée depuis des décennies, se poursuit sans ralentir. La numérisation accélère ce processus. Ainsi, la Suisse se transforme de plus en plus en une société de formation. A l'avenir, les personnes faiblement qualifiées auront encore plus de peine à trouver en emploi. Dans ce contexte, la CSIAS, en collaboration avec la FSEA, a avancé des propositions pour une offensive de formation continue (page 8). La CSIAS estime que l'accès de toutes les personnes sans formation professionnelle à une formation de rattrapage est décisif.

L'offensive de formation de la CSIAS est également le résultat d'un bilan critique de près de 20 ans de stratégie d'activation dans l'aide sociale. Les instruments d'activation, tels que le supplément d'intégration, mais également le système de sanctions, font partie des normes CSIAS depuis bientôt 20 ans. Mais l'effet de ces instruments n'est pas (plus) optimal, comme le montrent des études récentes. Aucun système incitatif, le meilleur soit-il, n'est en mesure de freiner les évolutions du marché du travail. Il faut dès lors développer un nouveau modèle d'insertion qui soit axé davantage sur les ressources individuelles, la constitution de compétences et la qualification professionnelle. Le canton de Vaud est pionnier, à cet égard, les villes de Zurich et de Berne ont présenté des stratégies correspondantes en 2017. L'offensive de formation continue de la CSIAS est un nouvel élément majeur de cette évolution.

En 2017, différentes interventions parlementaires et projets de loi visant à réduire les montants CSIAS et notamment à baisser le forfait pour l'entretien ont été source de préoccupations. Ces initiatives contournent les normes de soutien unanimement adoptées par la CDAS en 2015 et remettent en question le «minimum vital social» comme principe directeur des prestations de l'aide sociale. Aujourd'hui, les cantons sont appelés à assurer des montants de soutien harmonisés et à faire en sorte que ceux-ci garantissent un minimum vital approprié, y compris la possibilité de participer à la vie sociale.

Le Secrétariat général de la CSIAS a géré les changements personnels avec succès. Dans sa fonction de nouveau Secrétaire général, Markus Kaufmann a d'ores et déjà su poser des jalons importants. Les membres disposent de services encore plus attractifs: le conseil juridique élargi par la CSIAS-Line<sup>plus</sup> a été intensément utilisé, la revue ZESO fournit des informations et des connaissances précieuses au sujet de questions importantes et les manifestations de la CSIAS ont continué à s'établir comme des plates-formes d'échange de savoirs et de discussions du plus haut intérêt. On a également pu constater qu'en 2017, la CSIAS, avec son savoir professionnel ainsi qu'avec ses analyses et stratégies, a souvent été présente dans les médias.

En 2017, différentes interventions parlementaires et projets de loi visant à réduire les montants CSIAS et notamment à baisser le forfait pour l'entretien ont été source de préoccupations







---

## Rapport du Secrétaire général:

### Collaboration tous azimuts au sein de la CSIAS



**Markus Kaufmann**  
Secrétaire général

Pilier central du système de sécurité sociale, l'aide sociale est mise en œuvre par des acteurs très différents et influencée par d'innombrables évolutions. Pour le Secrétariat général de la CSIAS, la coordination, l'échange et la coopération sont dès lors au centre. Eux seuls permettent de partager les expériences du terrain et de tirer des enseignements des expériences des autres; eux seuls permettent de surmonter les frontières entre les cantons et les systèmes et de définir finalement des standards communs dans le domaine complexe et politiquement très controversé de l'aide sociale. La prochaine révision des normes CSIAS se déroulera, elle aussi, sur la base de connaissances scientifiques, de collaborations et de discussions au sein d'instances largement appuyées.

#### Des commissions engagées

Une partie importante de cette collaboration a lieu dans les commissions. Cette année, la *commission Aide sociale et politique sociale* (SoSo), dirigée par Carlo Knöpfel (FHNW – Travail social), s'est occupée du sujet prioritaire de la santé et de la pauvreté. La *commission Développement organisationnel et finances* (Oe+F), dirigée par Isabelle Bohrer (Service social de Morat), a abordé, entre autres sujets, le contrôle de qualité et de performance dans les services sociaux et la charge des cas. La commission *Questions juridiques*, dirigée par Nadine Zimmermann (Office des affaires sociales du canton de Zurich), a discuté des arrêts actuels du Tribunal fédéral et des questions juridiques de la pratique de la CSIAS-Line. Par ailleurs, elle a participé à la mise à jour de notices sur les thèmes «Soutien des étrangers/ères», «Entretien de l'enfant» et «Contrôle et sanctions». La *commission Normes et pratique* (RiP), dirigée par Claudia Hänni (Responsable de l'office de sécurité sociale du canton de Soleure), a lancé les travaux préparatoires à la révision des normes 2020 (voir page 10).

### **Collaboration interinstitutionnelle**

Sur les plans cantonal et régional, des organisations sœurs de la CSIAS existent à de nombreux endroits. L'ARTIAS est active en Suisse romande et au Tessin. La CSIAS et l'ARTIAS entretiennent des liens étroits.

Dans les instances de la *collaboration interinstitutionnelle* (CII), les frontières sont surmontées entre les systèmes différents de la sécurité sociale (AC, AI, aide sociale, formation, migration). Malgré de nombreuses difficultés, le travail au sein de la CII est important pour l'aide sociale. Avec Gaby Reber (office des affaires sociales de la ville de Berne), la CSIAS délègue une représentante au bureau de l'organisation CII nationale réorganisé en automne 2017.

### **Partenariats fructueux**

Pour remplir ses tâches, la CSIAS mise toutefois également sur un *partenariat étroit avec des organisations des cantons, de la Confédération, des villes et communes, avec des hautes écoles et des organisations privées*. En 2017, la collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et avec la Conférence des gouvernements cantonaux (cdc) a été particulièrement intense autour du thème de l'intégration des réfugiés. Sur le plan fédéral, un contact étroit avec l'OFAS a été entretenu dans le cadre du Programme national contre la pauvreté, avec le Seco et avec l'OFS.

L'Initiative des villes et l'Union des villes suisses sont des partenaires importants sur le plan communal. Conjointement avec elles, la CSIAS s'est attaquée à la question de la radicalisation. La CSIAS est convenue d'une adhésion mutuelle avec l'association Compasso, développant ainsi la collaboration avec l'économie. Les œuvres d'entraide sont représentées au Comité directeur et au Comité de la CSIAS par Caritas, l'Armée du salut, la Croix-Rouge suisse, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et Pro Infirmis. Dans une étude, les œuvres d'entraide ont mis en évidence les problèmes auxquels les organisations privées sont confrontées lorsque les services sociaux publics suppriment des prestations.

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier très vivement les membres qui participent activement à la collaboration au sein des instances de la CSIAS. Celles et ceux qui sont intéressés à collaborer à l'avenir, sont invités à s'adresser au Secrétariat général.







---

## Un emploi grâce à la formation:

# Offensive de formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Bettina Seebeck

Pour la CSIAS, la formation est un sujet central lorsqu'il s'agit de l'insertion durable des bénéficiaires de l'aide sociale dans le marché du travail. Alors que le niveau de formation de la population globale, en Suisse, augmente nettement, le degré de formation des personnes à l'aide sociale stagne à un bas niveau. 50% des adultes bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas de certificat professionnel. Près de 30% n'ont guère de compétences de base. Celles et ceux qui ne disposent pas de compétences de base suffisantes ont, entre autres, des difficultés à maîtriser le quotidien, ils sont rapidement menacés par les mutations structurelles dans la vie professionnelle et en cas de chômage, ils n'ont que de faibles chances de retrouver l'accès au monde du travail. Ainsi, ils ne disposent pas des conditions nécessaires à une insertion durable dans un marché du travail en rapide évolution.

C'est la raison pour laquelle la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) ont décidé de lancer une offensive de formation continue avec une stratégie visant à promouvoir la formation des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette offensive se base sur un document de positionnement élaboré conjointement. La stratégie a pour objectif de donner aux bénéficiaires de l'aide sociale sans compétences de base suffisantes et sans cer-

tificat de formation professionnelle la possibilité de suivre une formation continue aussi près que possible du marché du travail régulier, en fonction de leurs conditions individuelles. En effet, les formations continues augmentent les chances d'une insertion rapide dans la vie active et déchargent l'aide sociale.

On estime que pour environ 40% des bénéficiaires adultes de l'aide sociale, la promotion des compétences de base est la clé d'une insertion durable dans le marché du travail. Cela représente quelque 75000 personnes, en Suisse. Mais pour avoir une chance, il faut qu'elles puissent combler leurs déficits de formation de manière ciblée. L'encouragement se fonde sur un modèle de qualification en trois étapes de la qualification: premièrement, acquisition des compétences de base et des clés permettant de gérer le quotidien. Deuxièmement, acquisition de qualifications professionnelles en dessous du seuil de la formation professionnelle de base et finalement, accomplissement d'une formation professionnelle de base.

Pour mettre en œuvre l'offensive de formation continue, la CSIAS et la FSEA demandent à la Confédération d'accorder, dans le cadre du budget consacré à la formation, à la recherche et à l'innovation (période FRI 2021–2024), un crédit substantiel à la promotion des compétences de base et de la qualification professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale. A cet effet, une augmentation du budget, sur la base de la loi sur la formation continue et de la loi sur la formation professionnelle, est nécessaire. Les moyens supplémentaires devront permettre d'une part, de combler des lacunes d'offres existantes, d'autre part, d'assurer que les bénéficiaires de l'aide sociale ont un accès gratuit aux structures d'encouragement de la formation continue, de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage. Le document de positionnement relatif à l'offensive de formation continue a été publié le 15 janvier 2018 lors d'une conférence de presse.







---

## Normes CSIAS:

### concentration sur l'essentiel

Alexander Suter

Les normes CSIAS en vigueur se sont développées au fil de décennies. Les dernières révisions en date remontent aux années 2015 et 2016, elles ont été mises en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et mises en œuvre dans pratiquement tous les cantons. Résultat: des normes CSIAS renforcées bénéficiant d'une large acceptation et d'un lien étroit avec le terrain. Mais la pratique des adaptations et mises à jour ponctuelles a également eu pour effet que les normes ne suivent pas un langage uniforme. De même, des normes sont mélangées avec des informations complémentaires d'une manière qui peut rendre l'application plus difficile. C'est pour cette raison qu'en 2017, la CSIAS a lancé un processus de plusieurs années afin de remanier les normes en vigueur sur le plan formel.

#### Mise en vigueur en janvier 2021

Le processus de révision initié durera jusqu'en 2020, de sorte que les normes CSIAS, dans leur nouvelle forme, puissent être mises en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La révision ne portera pas sur le contenu, mais sur un remaniement formel. Les normes devront être rédigées dans un langage uniforme et structurées selon les règles usuelles en la matière. Il s'agira de tenir compte du fait que les normes CSIAS sont lues et doivent être comprises par un large public. Elles doivent servir d'instrument de travail tant aux utilisateurs dans le conseil social qu'aux juristes spécialisés ou aux instances judiciaires. Les bénéficiaires de l'aide sociale doivent pouvoir y trouver des informations sur leurs droits et leurs devoirs.

La nouvelle version devra faire une distinction nette entre contenus ayant le caractère de normes et contenus à considérer comme information complémentaire. Les informations complémentaires sont des commentaires portant sur la justification professionnelle et sur la naissance d'une norme donnée ou des aides pratiques concernant son application. Ces informations complémentaires fournissent une contribution déterminante à la compréhension et à l'application correcte des normes. Dès lors, il s'agira de les développer en tendance. Or, du fait que les normes en vigueur ne les distinguent pas clairement des contenus, l'essentiel peut être perdu de vue. Avec la révision formelle, la CSIAS souhaite tenir compte de ce fait et améliorer ainsi les normes CSIAS en tant qu'instrument de travail.

#### **Les formes modernes de publication**

La révision formelle des normes CSIAS est une bonne occasion d'examiner si la forme de publication actuelle correspond encore aux exigences d'aujourd'hui. Actuellement, les normes sont proposées à nos membres principalement sous la forme du classeur CSIAS bien connu. Depuis un certain temps déjà, il est également possible de télécharger les normes au format pdf sur le site web de la CSIAS. Depuis le printemps 2017, les contenus peuvent être consultés, chapitre par chapitre, sur un site web dédié spécialement aux normes CSIAS (<https://csias.ch/fr/les-normes-csias/>). La CSIAS intégrera les expériences faites avec cette forme de publication dans les travaux actuels de révision. Elle examinera notamment les possibilités de relier les normes à des informations complémentaires, au renvoi à des exemples pratiques, à des arrêts du Tribunal fédéral et à d'autres éléments pertinents. Le savoir professionnel étendu de la CSIAS doit devenir encore plus accessible.

Afin d'atteindre les objectifs de la révision, la CSIAS intégrera le savoir spécialisé des instances internes de l'association. Par ailleurs, elle organisera une consultation auprès des membres et demandera l'avis de personnes expertes choisies. Ces dernières proviennent de l'aide sociale et de domaines apparentés et représentent la pratique, la recherche et l'enseignement. Cette large assise devra assurer que les différentes exigences quant à la création de normes CSIAS modernes, aptes à la pratique et reposant sur un savoir professionnel puissent être respectées. La CSIAS informera régulièrement sur l'état des travaux de révision.







---

## Brèves

### Dossiers de la ZESO

L'année 2017 de la ZESO a abordé des sujets d'actualité importants pour les services sociaux. Le premier numéro a été consacré à la numérisation et à la robotisation ainsi qu'aux influences de ce nouveau monde du travail sur l'évolution de la formation professionnelle. La deuxième édition a mis l'accent sur le travail dans un service social ainsi que sur les exigences et l'éventail de tâches que celui-ci implique pour les collaboratrices et collaborateurs des services sociaux. La troisième ZESO s'est intéressée aux personnes de plus de 50 ans qui, après avoir perdu leur emploi, n'ont pratiquement plus de chances de s'insérer dans le marché du travail. Le dossier de la quatrième ZESO a porté sur les bénéficiaires de l'aide sociale sans certificat professionnel en demandant pour celles-ci soient dirigées vers une formation plutôt que vers un emploi. Toutes les éditions de la ZESO peuvent être commandées (en version allemande) sur le site web. Dans l'espace protégé du site web, réservé aux membres, elles peuvent également être consultées en ligne.

### Manifestations

«La formation plutôt que l'aide sociale – des chances pour les adultes», tel était le thème de la Journée nationale de la CSIAS qui a eu lieu le 8 mars à Bienne. Quelque 220 participants ont discuté avec un vif intérêt sur l'accès à une formation de rattrapage à l'âge adulte.

La formation continue CSIAS a, elle aussi, trouvé un très bon accueil. Elle s'adresse en premier lieu aux membres des autorités sociales, aux professionnels du travail social

et aux responsables de dossiers des services sociaux dont l'activité dans l'aide sociale est récente. En 2017, 60 personnes ont participé à la formation continue à Olten.

L'Assemblée générale de la CSIAS a réuni 200 participants. Cette année, ceux-ci se sont intéressés à la politique d'activation dans l'aide sociale.

### Positions et bases

La CSIAS a élaboré un document de positionnement au sujet de la Prévoyance vieillesse 2020, rejetée en votation populaire en septembre 2017. Par ailleurs, elle a rédigé un commentaire relatif au rapport du Conseil fédéral sur l'évolution des coûts dans l'aide sociale et un document de positionnement au sujet de la révision partielle de la loi bernoise sur l'aide sociale. La CSIAS a participé à différentes consultations. Elle s'est prononcée contre la hausse prévue des franchises de l'assurance-maladie, elle a salué la nouvelle méthode de calcul du degré d'invalidité des assurés travaillant à temps partiel et elle s'est exprimée en faveur de mesures d'intégration plus actives dans le cadre des dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les étrangers.

### Aspects personnels

Depuis 2017, deux nouvelles collaboratrices complètent l'équipe du Secrétariat général: Corinne Hutmacher-Perret travaille pour les secteurs Etudes ainsi que Droit et conseil. Elle remplace Christin Kehrl, qui était responsable du secteur Droit et études jusqu'en février 2017. Dorénavant, le secteur Etudes est dirigé par Bettina Seebeck, alors qu'Alexander Suter est responsable du secteur Droit. Iris Meyer travaille désormais dans le secteur Administration, après le départ de Corinne Nydegger au mois d'août. Elle a la charge, entre autres, du Comité directeur et de la commission RiP.



---

## Perspectives 2018

### **Court métrage sur le thème «Pauvreté et santé»**

Dans le cadre de la troisième journée nationale sur le thème Santé et pauvreté de la Haute école spécialisée bernoise de Travail social, la CSIAS produira un court métrage. De brefs portraits filmés mettront en évidence le fait que les visages et les causes de la pauvreté sont multiples. Le film a pour objectif de présenter le lien entre pauvreté et santé dans le quotidien concret. Est-ce la pauvreté qui rend malade ou est-ce la maladie qui rend pauvre? Le film sera diffusé en 2018.

### **La formation continue CSIAS dans un nouveau format**

La formation continue CSIAS sur l'aide sociale publique se déroulera dorénavant en deux demi-journées, l'une à Winterthour, l'autre à Olten. Elle proposera quatre modules. En plus des sujets traités jusque-là – «Bases et pratique de l'aide sociale», «Sanctions, procédures et décisions dans l'aide sociale» et «Assurances sociales et aide sociale» – elle expliquera désormais les règles à appliquer pour définir une unité de soutien.

### **Monitoring aide sociale**

Tous les deux ans, la CSIAS interroge les cantons pour établir un monitoring concernant la conception et l'organisation de l'aide sociale. La prochaine enquête est prévue pour l'été, la publication des résultats est envisagée pour l'automne 2018.

### **Relance de la base de données Droit de l'aide sociale**

En été 2018, la «Base de données Droit de l'aide sociale» sera relancée. La plate-forme initiée en 2011 sera équipée de possibilités de recherche supplémentaires et mise à jour par de nouveaux contenus. Ainsi, une base de données utile tant pour la pratique que pour la science sera modernisée. Les juridictions fédérale et cantonale seront regroupées sur une seule plate-forme. Les membres de la CSIAS continueront à bénéficier de tarifs d'abonnement réduits. Le projet sera géré par la CSIAS et d'autres partenaires, l'entretien et l'exploitation se feront en collaboration avec la Hochschule Luzern – Soziale Arbeit et avec Weblaw AG.











---

# Comptes annuels et informations

# Bilan au 31.12.2017

	au 31.12.2017	au 31.12.2016
<b>ACTIF</b>		
Caisse	244.50	188.95
Compte de chèques postaux	9'601.94	8'899.62
Compte de chèques postaux «E-Deposito»	396'912.45	396'912.45
Banque: Compte courant Raiffeisen	505'945.77	64'731.19
Banque: Compte courant Raiffeisen «ZESO»	134'459.64	39'038.68
Banque: Compte courant Raiffeisen «ABO»	0.00	0.00
<b>Liquidités</b>	<b>1'047'164.30</b>	<b>509'770.89</b>
Débiteurs	89'063.50	731'512.05
./. Ducreire	-30'000.00	-3'000.00
<b>Créances résultant des prestations</b>	<b>59'063.50</b>	<b>728'512.05</b>
autres créances	0.00	2'847.60
Impôt anticipé	0.00	137.10
Créances à court terme	0.00	2'984.70
<b>actifs transitoires</b>	<b>9'406.33</b>	<b>9'048.80</b>
Stock publications	15'000.00	15'000.00
./. Réserve sur marchandises	-3'500.00	-3'500.00
<b>Stock</b>	<b>11'500.00</b>	<b>11'500.00</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>1'127'134.13</b>	<b>1'261'816.44</b>
Informatique, mobilier, installations	24'448.00	2.00
<b>Immobilisations</b>	<b>24'448.00</b>	<b>2.00</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1'151'582.13</b>	<b>1'261'818.44</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créanciers	41'693.15	153'253.05
autres dettes à court terme	9'334.99	2'378.65
Passifs transitoires	194'963.34	181'961.00
<b>Dettes à court terme</b>	<b>245'991.48</b>	<b>337'592.70</b>
Fonds SKOS-Line	80'000.00	80'000.00
Pool d'innovation	450'000.00	0.00
<b>Capital lié</b>	<b>530'000.00</b>	<b>80'000.00</b>
Réserves 01.01.	580'385.00	580'385.00
./. Création Pool d'innovation	-450'000.00	0.00
./. attribution au fonds libre	-130'385.00	0.00
<b>Réserves 31.12.</b>	<b>0.00</b>	<b>580'385.00</b>
Fonds libre au 01.01.	263'840.74	204'523.53
+ Alimentation des réserves	130'385.00	0.00
Résultat annuel	-18'635.09	59'317.21
<b>Fonds libre 31.12.</b>	<b>375'590.65</b>	<b>263'840.74</b>
Capital d'organisation	905'590.65	924'225.74
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1'151'582.13</b>	<b>1'261'818.44</b>



## Compte de résultats 2017

	Budget 2018	Résultat 2017	Budget 2017	Résultat 2016
Cotisations	1'215'000.00	1'188'950.00	1'204'800.00	1'193'032.00
Publications	23'000.00	17'473.00	29'300.00	48'827.00
ZESO	120'000.00	130'963.00	119'500.00	131'438.00
Formations	33'500.00	30'742.00	18'000.00	25'685.00
Manifestations	75'000.00	62'113.00	62'500.00	104'223.00
Projets	10'000.00	0.00	10'000.00	25'238.00
SKOS-Line	15'000.00	1'086.00	2'100.00	142.00
Prestation pour tiers	18'500.00	32'304.00	18'600.00	35'523.00
Assemblée générale	1'000.00	13'360.00	17'500.00	20'337.00
<b>Total produits</b>	<b>1'511'000.00</b>	<b>1'476'991.00</b>	<b>1'482'300.00</b>	<b>1'584'445.00</b>
Publications	-11'000.00	-8'290.00	-7'000.00	-30'164.00
ZESO	-88'000.00	-76'732.00	-88'000.00	-77'737.00
Formations	-21'000.00	-10'335.00	-15'950.00	-11'259.00
Manifestations	-50'000.00	-38'208.00	-38'000.00	-51'737.00
Projets	-35'000.00	-15'235.00	0.00	-20'887.00
SKOS-Line	-6'000.00	-7'491.00	-26'000.00	-3'734.00
Prestation pour tiers	-10'000.00	-15'104.00	-21'300.00	-442.00
Assemblée générale	-17'000.00	-16'114.00	-20'000.00	-20'736.00
Associations (commissions/ traductions etc.)	-155'000.00	-149'865.00	-174'000.00	-143'409.00
<b>Total Charges directes</b>	<b>-393'000.00</b>	<b>-337'374.00</b>	<b>-390'250.00</b>	<b>-360'105.00</b>
<b>Marge de contribution</b>	<b>1'118'000.00</b>	<b>1'139'617.00</b>	<b>1'092'050.00</b>	<b>1'224'340.00</b>
Charges personnelles	-965'000.00	-914'482.00	-913'372.00	-937'249.00
Autres Charges d'exploitation (loyer, IT, bureau, rel. Publiques)	-157'500.00	-147'102.00	-169'140.00	-135'683.00
<b>Total avant amortissements et résultat financier</b>	<b>-4'500.00</b>	<b>78'033.00</b>	<b>9'538.00</b>	<b>151'408.00</b>
Amortissements	-7'000.00	-6'114.00	-20'000.00	-23'309.00
Résultat financier	-500.00	-280.00	-500.00	157.00
Résultat annexe d'exploit.	12'000.00	13'869.00	11'200.00	11'061.00
<b>Resultat d'exploitation ordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>85'508.00</b>	<b>238.00</b>	<b>139'317.00</b>
Produit extraordinaire	0.00	105'000.00	0.00	0.00
Charges extraordinaires	0.00	-209'143.00	0.00	-80'000.00
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>0.00</b>	<b>-18'635.00</b>	<b>238.00</b>	<b>59'317.00</b>

## Tableau des flux de trésorerie 2017

### fonds liquidités net

Résultat de l'exercice	-18'635	
Ammortissements immobilisations corporelles	6'114	
Dissolution des réserves latentes	-105'000	
Pertes sur débiteurs des périodes précédentes	182'143	
Augmentation du ducroire	27'000	91'622
Diminution des créances / actifs transitoires	460'085	
Augmentation des dettes à court terme	16'246	476'331
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>		<b>567'953</b>
Investissements immobilisations corporelles	-30'560	
Investissements immobilisations immatériels	0	-30'560
Desinvestissements immobilisations financières et participations	0	
Desinvestissements immobilisations corporelles	0	
Desinvestissements immobilisations immatériels	0	0
<b>Flux résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>-30'560</b>
Augmentation des emprunts	0	
Remboursements des emprunts	0	
<b>Flux résultant de l'activité de financement</b>		<b>0</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>537'393</b>
Justification des variations de la trésorerie		
Solde initial		509'771
Solde final		1'047'164
<b>AUGMENTATION (+) OU DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NET</b>		<b>537'393</b>



# Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations

## Evolution du capital d'organisation et des fonds

	Solde initial 01.01.2017	Utilisation du bénéfice de l'année précédente	Attribution	Transfers internes et utilisation	Solde final 31.12.2017
<b>Moyens provenant de financement propre</b>					
Capital libre	204'523.53	59'317.21	130'385.00	0.00	394'225.74
Fonds libres	660'385.00		-130'385.00	-530'000.00	0.00
Résultat de l'exercice			-18'635.09		-18'635.09
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>864'908.53</b>	<b>59'317.21</b>	<b>-18'635.09</b>	<b>-530'000.00</b>	<b>375'590.65</b>
<b>Moyen provenant du capital des fonds</b>					
Pool d'innovation	0.00	0.00	0.00	450'000.00	450'000.00
Fonds SKOS-Line	0.00	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
<b>Capital lié</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>530'000.00</b>	<b>530'000.00</b>

## Tableau de l'évolution des immobilisations

	Solde initial 01.01.2017	Entrées	Sorties	Solde final 31.12.2017
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Valeurs d'achat</b>				
Mobilier/installations	1.00	21'552.10	0.00	21'553.10
Système téléphonique	1.00	9'007.85	0.00	9'008.85
<b>Valeurs d'achat 31.12.2017</b>	<b>2.00</b>	<b>30'559.95</b>	<b>0.00</b>	<b>30'561.95</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
Mobilier/installations	0.00	-4'312.10	0.00	-4'312.10
Système téléphonique	0.00	-1'801.85	0.00	-1'801.85
<b>Amortissements cumulés 31.12.2017</b>	<b>0.00</b>	<b>-6'113.95</b>	<b>0.00</b>	<b>-6'113.95</b>
<b>Valeurs net au bilan</b>				
Mobilier/installations	1.00			17'241.00
Système téléphonique	1.00			7'207.00
	<b>2.00</b>			<b>24'448.00</b>

### Durée d'utilisation:

Mobilier/installations	5 ans (amortissements linéaires)
Système téléphonique	5 ans (amortissements linéaires)

## Annexe

La présentation des comptes est établie conformément au nouveau droit comptable selon le Code des obligations, Art. 957–962. Pour la transition prévue au Swiss GAAP FER, le rapport financier de la CSIAS a été restructuré. Afin d'assurer la comparabilité, la nouvelle structure a aussi été ajustée à l'année précédente.

### Précision relative au bilan

*Débiteurs:* D'une part, la diminution des créances clients est due au fait que le portefeuille de l'année précédente était extraordinairement élevé, les cotisations ayant été facturées seulement à la fin de l'année 2016, et d'autre part, les soldes en souffrance des années 2012 – 2015, d'un montant total de CHF 182'123, devaient être radiés. Les créances se montent ainsi à CHF 89'064.

*Immobilisations corporelles:* A partir de l'année 2017, les immobilisations corporelles ne seront plus amorties immédiatement, mais sur leur durée d'utilisation attendue (cf. Grille des immobilisations).

*Capital de l'organisation:* La direction a décidé de dissoudre les réserves générales de CHF 80'385 et d'attribuer CHF 450'000 à un pool d'innovation. Le solde de CHF 130'385 sera attribué au fonds libre.

### Dissolution des réserves latentes

Les passifs transitoires les suivants, ont été dissous: Nouvelle édition des Directives (CHF 75'000) et Espace membres Homepage (CHF 30'000).

### Nombre d'équivalents pleins-temps

Comme l'année précédente, le nombre d'équivalents pleins-temps a été en moyenne inférieur à 10.

### Engagements de leasing non comptabilisés

Les engagements de leasing exigibles dans l'année s'élèvent à CHF 5'273 et les engagements de leasing exigibles entre un et cinq ans s'élèvent à CHF 19'333. Le total des engagements de leasing se monte à CHF 24'606.

### Indemnités

Les indemnités au comité et les indemnités à la direction ont été similaires à celles de l'année précédente. Le comité a émargé CHF 12'698 (2016 : 12'247) et la direction a émargé CHF 23'345 (2016 : 23'428).

### Produits exceptionnels

*Charges uniques:* Une réserve pour la SKOS-Line avait été constituée en 2016. Aucune réserve de ce genre n'a été constituée en 2017.

*Charges des périodes précédentes:* Des pertes sur débiteurs de CHF 182'123 pour les années 2012–2015 ont été enregistrées. Le du croire a été augmenté de CHF 27'000.

*Produits exceptionnels:* En 2017, les dissolutions des réserves latentes de CHF 105'000 ont été libérées.

### Evénements notables après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité directeur, aucun événement notable qui pourrait limiter la pertinence des présents comptes annuels ou qui devrait être publié ici n'est intervenu.



# Rapport de l'organe de contrôle 2017

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG  
Schönburgstrasse 41  
Postfach 561  
3000 Bern 22  
T +41 (0)31 336 14 14  
www.roethlisbergerag.ch

Partnersgesellschaft

G+S Treuhand AG  
Bern

Mitglied von EXPERTSuisse

A member of  
mint.alliance

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de la

## Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe) de la Conférence suisse des institutions d'action sociale pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2017. Le contrôle des comptes annuels 2016 a été effectué en forme d'un review par un autre organe de révision. Dans son rapport du 28 février 2017, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berne, le 7 mars 2018 hm/kz  
136800RB\_eR2017\_f

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseur  
(Responsable pour la révision)

René Peterhans  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe)  
Somme du bilan CHF 1'151'582.13 / Perte de l'exercice -CHF 18'635.09







## À propos de la CSIAS

### Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la CSIAS – elle surveille l'activité de l'association. Ses responsabilités comprennent, entre autres, la prise de décision sur les affaires soumises par le Comité, l'approbation des comptes annuels et du rapport d'activités ainsi que l'élection de la présidence et du Comité. En règle générale, l'Assemblée générale se réunit une fois par an.

### Comité

Le Comité est l'organe de direction stratégique de la CSIAS. Il contrôle les activités et les finances de l'association et approuve les normes CSIAS sous l'angle professionnel. Sur le plan politique, l'édition des normes relève depuis 2015 de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Comité de la CSIAS est composé d'une cinquantaine de personnes représentant les organisations membres. Les 26 cantons, la Principauté de Liechtenstein, ainsi que des délégués des services sociaux communaux (villes, régions, communes) et des associations privées du domaine social sont présents au sein du Comité. Différents offices fédéraux, conférences cantonales sociales et la CDAS y sont représentés avec voix consultative.

### Comité directeur

Le Comité directeur gère les affaires de l'association et surveille le Secrétariat général. Il met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et du Comité et il est compétent pour la planification financière et la réalisation des objectifs de l'association. Par ailleurs, il élit la ou le Secrétaire général/e et en règle les conditions de travail. Le Comité directeur se compose de quatorze membres du Comité, la composition devant assurer une représentation équilibrée des services

sociaux cantonaux, régionaux et communaux ainsi que des organisations privées.

### Coprésidence

Therese Frösch, ancienne Conseillère nationale  
Felix Wolffers, Directeur, Office des affaires sociales de la Ville de Berne

### Membres

Jérôme Favez, Chef du service, Service de l'action sociale, Canton du Valais

Claudia Hänzi, Amtschefin, Amt für soziale Sicherheit, Kanton Solothurn

Marianne Hochuli, Leiterin Grundlagen, Caritas Schweiz

Ruedi Hofstetter, Amtschef, Sozialamt Kanton Zürich (bis 31.12.2017)

Caroline Knupfer, Secrétaire générale adjointe, Département de la santé et de l'action sociale, Canton de Vaud

Thomas Michel, Leiter Abteilung Soziales, Biel/Bienne

Mirjam Schlup, Direktorin Soziale Dienste, Stadt Zürich

Regula Unteregger, Vorsteherin Sozialamt, Kanton Bern (bis 31.10.2017)

Andreas Zehnder, Leiter Hauptabteilung Soziales, Kanton Glarus

### Voix consultative

Markus Kaufmann, Geschäftsführer SKOS  
Martine Kurth, Secrétaire générale ARTIAS  
Gaby Szöllösy, Generalsekretärin SODK

## À propos de la CSIAS

### Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de la gestion opérationnelle des activités de l'association. Il se fonde sur les objectifs et les priorités définis par l'association. Le Secrétariat général applique la planification annuelle et les décisions de la direction et élabore des bases de décision à l'attention des organes dirigeants.

Markus Kaufmann, Secrétaire général

Anita Berisha, Responsable administration

Marlis Caputo, Responsable finances et gestion des membres

Regine Gerber, Collaboratrice secteur communication

Ingrid Hess, Responsable secteur communication

Corinne Hutmann-Perret, Collaboratrice scientifique, secteur études et droit et conseil (depuis le 01.05.2017)

Christin Kehrli, Responsable secteur études (jusqu'au 28.02.2017)

Iris Meyer, Collaboratrice administration (depuis le 01.04.2017)

Corinne Nydegger, Collaboratrice administration (jusqu'au 31.08.2017)

Bettina Seebeck, Responsable secteur études

Alexander Suter, Responsable secteur droit et conseil

### Commissions

Les Commissions spécialisées de la CSIAS analysent, traitent et évaluent des problématiques de l'aide sociale à l'attention du Comité directeur. Elles réunissent des spécialistes de l'association ou d'institutions externes. Les mandats pour le travail des commissions sont donnés par le Comité directeur.

#### *RiP Commission Normes et aides à la pratique*

Présidente: Claudia Hänzli, Geschäftsleitungsmittglied SKOS und Amtschefin, Amt für soziale Sicherheit, Kanton Solothurn

La Commission RiP s'occupe de l'élaboration et de l'adaptation périodique des normes CSIAS et d'autres à la pratique. Elle contribue ainsi à une application moderne, uniforme et conforme aux besoins de l'aide sociale dans les cantons et les communes. Pour traiter et concrétiser les questions relatives aux normes et aux instruments pratiques, la Commission mandate un groupe de travail spécifique (AG RiP).

#### *SoSo Commission Aide sociale et politique sociale*

Président: Carlo Knöpfel, Professor FHNW – Soziale Arbeit

La Commission SoSo a la fonction de laboratoire d'idées de la CSIAS pour les sujets de politique sociale qui concernent l'aide sociale. Elle forme l'opinion de l'association et élabore des prises de position, des positionnements ou des initiatives à l'attention du Comité directeur et du Comité.



## À propos de la CSIAS

### *Commission Questions juridiques*

Présidente: Nadine Zimmermann, Leiterin  
Abteilung öffentliche Sozialhilfe, Sozialamt  
Kanton Zürich

La Commission Questions juridiques traite des thèmes relatifs à l'aide sociale et des problèmes liés à la Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS). Elle s'exprime sur des questions posées par des membres de la CSIAS et commente des décisions des tribunaux. Par ailleurs, elle sert de médiatrice dans des conflits autour de la question de la compétence, lorsque des cantons ou des communes membres en manifestent le besoin.

### *Commission Développements organisationnels et finances (Oe+F)*

Présidente: Isabelle Bohrer, Abteilung  
Soziales, Gemeinde Murten

La Commission Oe+F traite des questions concernant l'organisation de l'aide sociale. Elle s'occupe de l'économie de gestion et des structures au sein de l'aide sociale. Les thèmes prioritaires de la Commission Oe+F sont la stratégie et la planification, la gestion du personnel, la gestion systématique des cas, l'assurance qualité et le management financier.

La composition du Comité et des  
Commission est publiée sur [www.csias.ch](http://www.csias.ch)

### **Effectif des membres**

Etat au 01.01.2017: 873

Etat au 31.12.2017: 868 (-5)

### **Manifestations**

#### *Journée nationale*

08.03.2017, Bienne

«La formation plutôt que l'aide sociale:  
des chances pour les adultes»

#### *Assemblée générale*

18.05.2017, Fribourg

«La politique d'activation dans l'aide sociale:  
Nécessité ou non-sens?»

#### *Séminaire de formation continue CSIAS*

11.09.2017, Olten

«Introduction à l'aide sociale publique»

## Impressum

CSIAS  
Monbijoustrasse 22  
Case postale  
CH-3000 Berne 14  
T +41 (0)31 326 19 19  
F +41 (0)31 326 19 10  
admin@csias.ch  
www.csias.ch

Rédaction:  
Ingrid Hess, Tanja Aegerter

Photographie:  
Palma Fiacco: page de couverture; p.4, p.7  
Béatrice Devenes: p.0; p.2; p.5; p.16  
Annette Boutellier : p.9  
Ursula Markus : p.12  
Ruedi Steiner: p.24

Réalisation:  
vollprecht gestaltung, Bâle

Le rapport annuel est disponible en allemand et en français sur  
[www.csias.ch/fr/csias/rapports-annuels/](http://www.csias.ch/fr/csias/rapports-annuels/)







CSIAS

Monbijoustrasse 22, Case postale, CH-3000 Berne 14

T +41 (0)31 326 19 19, F +41 (0)31 326 19 10

admin@csias.ch, www.csias.ch